
**Procès-verbal de la séance ordinaire du conseil d'arrondissement
tenue le mardi 7 septembre 2021 à 19 heures
1800, boulevard Saint-Joseph**

PRÉSENCES :

Madame Maja Vodanovic, mairesse d'arrondissement
Madame Micheline Rouleau, conseillère de ville
Madame Michèle Flannery, conseillère d'arrondissement
Madame Julie-Pascale Provost, conseillère d'arrondissement
Monsieur Younes Boukala, conseiller d'arrondissement

AUTRES PRÉSENCES :

Monsieur André Hamel, directeur d'arrondissement
Monsieur Mathieu Legault, secrétaire d'arrondissement

CA21 19 0201

Adoption de l'ordre du jour

Il est proposé par Maja Vodanovic

appuyé par Micheline Rouleau

D'adopter l'ordre du jour de la séance du conseil d'arrondissement de Lachine du 7 septembre 2021 à 19 heures, tel que soumis.

RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

10.01

CA21 19 0202

Approbation du procès-verbal de la séance ordinaire du conseil d'arrondissement tenue le 2 août 2021

Il est proposé par Maja Vodanovic

appuyé par Micheline Rouleau

D'approuver le procès-verbal de la séance ordinaire du conseil d'arrondissement de Lachine tenue le 2 août 2021.

RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

À 19 h 04, la mairesse d'arrondissement suspend la séance.

À 19 h 09, le conseil reprend ses travaux.

10.02

CA21 19 0203

Approbation des conventions entre la Ville de Montréal - arrondissement de Lachine et deux organismes à but non lucratif et octroi de contributions financières au montant total de 13 971 \$ dans le cadre de l'édition 2021-2022 du Programme d'intervention de milieu auprès des jeunes de 12 à 30 ans (PIJM)

Il est proposé par Maja Vodanovic

appuyé par Micheline Rouleau

D'approuver les conventions entre la Ville de Montréal - arrondissement de Lachine et les deux organismes à but non lucratif indiqués ci-dessous;

D'octroyer une contribution financière au montant de 13 971 \$ dans le cadre de l'édition 2021-2022 du Programme d'intervention de milieu auprès des jeunes de 12 à 30 ans (PIMJ), conformément à la Politique de reconnaissance et de soutien aux organismes à but non lucratif de l'arrondissement de Lachine pour les deux projets ci-après désignés :

ORGANISME	PROJET ET PÉRIODE	SOUTIEN 2021-2022
PROJET DE PRÉVENTION DES TOXICOMANIES: CUMULUS	Exploration Passion (20 septembre 2021 au 31 mai 2022)	8 960 \$
CARREFOUR JEUNESSE-EMPLOI DE MARQUETTE	Une mini-tournée! (6 septembre 2021 au 30 juin 2022)	5 011 \$

D'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel. Cette dépense sera entièrement assumée par la Ville.

RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

20.02 1214076013

CA21 19 0204

Approbation des projets de baux entre 9354-1159 Québec inc., 9318-2400 Québec inc. et la Ville de Montréal - arrondissement de Lachine, pour la location des locaux situés au 1875, rue Notre-Dame, et au 1895, rue Notre-Dame

Il est proposé par Maja Vodanovic

appuyé par Micheline Rouleau

D'approuver les projets de baux entre 9354-1159 Québec inc., 9318-2400 Québec inc. et la Ville de Montréal - arrondissement de Lachine, pour la location des locaux situés au 1875, rue Notre-Dame, et au 1895, rue Notre-Dame.

RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

20.03 1217131005

CA21 19 0205

Octroi d'une aide financière à cinq organismes désignés, conformément à la Politique de reconnaissance et de soutien aux organismes à but non lucratif, pour l'année 2021, pour un montant total de 21 589,50 \$

Il est proposé par Maja Vodanovic

appuyé par Micheline Rouleau

D'octroyer une aide financière au montant indiqué en regard de chacun des organismes désignés ci-dessous, conformément à la Politique de reconnaissance et de soutien aux organismes à but non lucratif de l'arrondissement de Lachine, pour l'année 2021, pour un montant total de 21 589,50 \$:

ORGANISME	MONTANT
CORPORATION L'ESPOIR DU DÉFICIENT	975 \$
LA MAISON DES JEUNES "L'ESCALIER" DE LACHINE INC.	10 000 \$
LA P'TITE MAISON DE SAINT-PIERRE	5 000 \$
L'ENSEMBLE FOLKLORIQUE DE LACHINE "LES ÉCLUSIERS"	3 049,50 \$
LE CHOEUR AMBIANCE INC.	2 565 \$

D'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

30.01 1213550008

CA21 19 0206

Octroi d'une contribution financière au montant de 800 \$ à JARDINS COMMUNAUTAIRES DE LACHINE

Il est proposé par Maja Vodanovic

appuyé par Micheline Rouleau

D'autoriser l'octroi d'une contribution financière de 800 \$ à l'organisme ci-dessous :

ORGANISME	MONTANT
JARDINS COMMUNAUTAIRES DE LACHINE	800 \$

D'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

30.02 1217464002

CA21 19 0207

Autoriser le règlement hors cour au montant de 16 026,60 \$ en capital, intérêts et frais judiciaires, en règlement du recours intenté par CIMA + S.E.N.C. contre la Ville de Montréal en lien avec des services professionnels rendus dans le cadre de l'exécution du contrat de services professionnels découlant de l'appel d'offres LAC-PUB-1604 qui avait pour objet la préparation de plans et devis et la surveillance de travaux pour la réfection d'infrastructures d'égout, d'aqueduc et de voirie pour divers tronçons de rues dans l'arrondissement de Lachine et autoriser la chef de Division Litige contractuel, du Service des affaires juridiques à signer tous les documents permettant de donner effet au règlement hors cour

Il est proposé par Maja Vodanovic

appuyé par Micheline Rouleau

D'autoriser le règlement hors cour au montant de 16 026,60 \$ en capital, intérêts et frais judiciaires en règlement du recours intenté par CIMA + S.E.N.C. contre la Ville de Montréal en lien avec des services professionnels rendus dans le cadre de l'exécution du contrat de services professionnels découlant de l'appel d'offres LAC-PUB-1604 qui avait pour objet la préparation de plans et devis et la surveillance de travaux pour la réfection d'infrastructures d'égout, d'aqueduc et de voirie pour divers tronçons de rues dans l'arrondissement de Lachine;

D'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel;

D'autoriser la chef de Division Litige contractuel, du Service des affaires juridiques, Me Isabelle Bureau à signer tous les documents permettant de donner effet au règlement hors cour.

RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

30.03 1218821010

CA21 19 0208

Réalisation du projet du Quai 34 soumis à l'arrondissement de Lachine dans le cadre du budget participatif de la Ville de Montréal

Il est proposé par Maja Vodanovic

appuyé par Micheline Rouleau

De réaliser le projet du Quai 34 soumis à l'arrondissement de Lachine dans le cadre du budget participatif de la Ville de Montréal.

RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

30.04 1218981009

CA21 19 0209

Reddition de comptes - Listes des achats effectués par l'entremise de cartes de crédit, des bons de commande, des factures non associées à un bon de commande ainsi que des virements de crédit pour la période du 1^{er} au 30 juin 2021

Il est proposé par Maja Vodanovic

appuyé par Micheline Rouleau

De recevoir les listes des achats effectués par l'entremise de cartes de crédit, des bons de commande, des factures non associées à un bon de commande ainsi que des virements de crédit pour la période du 1^{er} au 30 juin 2021.

RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

30.05 1211700006

CA21 19 0210

Autorisation d'une dérogation mineure - Projet de modification de l'affichage permanent pour l'immeuble situé au 5, avenue Saint-Pierre

Il est proposé par Maja Vodanovic

appuyé par Micheline Rouleau

D'autoriser, selon le plan « TIMS-MB101815.150B1 », daté du 14 janvier 2021, la demande de dérogation mineure au *Règlement sur le zonage* (2710) relative à l'installation d'enseignes dérogatoires pour l'immeuble situé au 5, avenue Saint-Pierre, ayant pour effet de permettre :

- L'installation d'une enseigne « menu » sous forme d'écran électronique dont la superficie est de 2 m², et ce, bien que le Règlement prévoit que la superficie maximale autorisée d'un écran électronique pour un service au volant est de 0,6 m²;
- L'installation d'une enseigne « menu » sous forme d'écran électronique dont l'usage n'est pas destiné uniquement à indiquer la commande du client, et ce, bien que le Règlement prévoit qu'un écran électronique permet uniquement à indiquer la commande du client;
- L'installation d'une enseigne « menu » dont l'intensité lumineuse est intermittente ou changeante ou crée l'impression de mouvement, et ce, bien que le Règlement prévoit qu'une enseigne dont

l'intensité lumineuse est intermittente ou changeante ou crée l'impression de mouvement est prohibée.

RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

47.01 1218885025

CA21 19 0211

Autorisation d'une dérogation mineure - Projet de modification de l'affichage permanent pour l'immeuble situé au 100, boulevard Montréal-Toronto

Il est proposé par Maja Vodanovic

appuyé par Micheline Rouleau

D'autoriser, selon le plan « CM2-42239 », daté du 16 juillet 2019, la demande de dérogation mineure au *Règlement sur le zonage* (2710) relative à l'installation d'enseignes dérogatoires pour l'immeuble situé au 100, boulevard Montréal-Toronto, ayant pour effet de permettre l'installation de trois enseignes fixes à un bâtiment commercial sur une façade publique, et ce, bien que le Règlement prévoit que le nombre maximal d'enseignes fixes pour un bâtiment commercial sur une façade publique est de deux.

RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

47.02 1218885028

CA21 19 0212

Approbation de plans (PIIA) - Projet d'agrandissement et de transformation du bâtiment principal pour l'immeuble situé au 945, 45e Avenue

Il est proposé par Maja Vodanovic

appuyé par Micheline Rouleau

D'approuver, conformément au *Règlement sur les plans d'implantation et d'intégration architecturale* (R-2561-3), le projet d'agrandissement et de transformation du bâtiment principal pour l'immeuble situé au 945, 45^e Avenue, conformément au plan « MF-818-500 », version datée du 21 juillet 2021;

D'autoriser les trois types de revêtements extérieurs proposés au plan indiqué ci-dessus.

RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

47.03 1218885029

CA21 19 0213

Autorisation d'une dérogation mineure - Projet de modification de l'affichage permanent pour l'immeuble situé au 2525, rue Victoria

Il est proposé par Maja Vodanovic

appuyé par Micheline Rouleau

D'autoriser, selon le plan « TIMS_-MB104171.150B1 », daté du 14 janvier 2021, la demande de dérogation mineure au *Règlement sur le zonage* (2710) relative à l'installation d'enseignes dérogatoires pour l'immeuble situé au 2525, rue Victoria, ayant pour effet de permettre :

- L'installation d'une enseigne « menu » sous forme d'écran électronique dont la superficie est de 2 m², et ce, bien que le Règlement prévoit que la superficie maximale autorisée d'un écran électronique pour un service au volant est de 0,6 m²;
- L'installation d'une enseigne « menu » sous forme d'écran électronique dont l'usage n'est pas destiné uniquement à indiquer la commande du client, et ce, bien que le Règlement prévoit qu'un écran électronique permet uniquement à indiquer la commande du client;

- L'installation d'une enseigne « menu » dont l'intensité lumineuse est intermittente ou changeante ou crée l'impression de mouvement, et ce, bien que le Règlement prévoit qu'une enseigne dont l'intensité lumineuse est intermittente ou changeante ou crée l'impression de mouvement est prohibée.

RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

47.04 1218885026

CA21 19 0214

Autorisation d'une dérogation mineure - Projet de modification de l'affichage permanent pour l'immeuble situé au 10592, chemin de la Côte-de-Liesse

Il est proposé par Maja Vodanovic

appuyé par Micheline Rouleau

D'autoriser, selon le plan « TIMS-MB101200.150A1 », daté du 14 janvier 2021, la demande de dérogation mineure au *Règlement sur le zonage (2710)* relative à l'installation d'enseignes dérogatoires pour l'immeuble situé au 10592, chemin de la Côte-de-Liesse, ayant pour effet de permettre :

- L'installation de deux enseignes « menu », et ce, bien que le Règlement prévoit que le nombre maximal d'enseignes « menu » est de un;
- L'installation d'enseignes « menu » sous forme d'écran électronique dont la superficie est de 2 m² chacune, et ce, bien que le Règlement prévoit que la superficie maximale autorisée d'un écran électronique pour un service au volant est de 0,6 m²;
- L'installation d'enseignes « menu » sous forme d'écran électronique dont l'usage n'est pas destiné uniquement à indiquer la commande du client, et ce, bien que le Règlement prévoit qu'un écran électronique permet uniquement à indiquer la commande du client;
- L'installation d'enseignes « menu » dont l'intensité lumineuse est intermittente ou changeante ou crée l'impression de mouvement, et ce, bien que le Règlement prévoit qu'une enseigne dont l'intensité lumineuse est intermittente ou changeante ou crée l'impression de mouvement est prohibée;
- L'installation d'une enseigne « menu prévente » d'une superficie de 0,65 m², et ce, bien que le Règlement prévoit que la superficie maximale autorisée d'une enseigne « menu prévente » est de 0,55 m².

RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

47.05 1218885027

CA21 19 0215

Réception de la liste de mouvement de personnel pour la période du 21 juillet au 24 août 2021

Il est proposé par Maja Vodanovic

appuyé par Micheline Rouleau

De recevoir la liste de mouvement de personnel pour la période du 21 juillet au 24 août 2021, telle que soumise, le tout conformément au *Règlement intérieur du conseil d'arrondissement sur la délégation de pouvoirs aux fonctionnaires et employés (RCA08-19002)*.

RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

50.01 1211633004

CA21 19 0216

Désignation de la mairesse suppléante ou du maire suppléant de l'arrondissement de Lachine - Période du 1^{er} octobre 2021 jusqu'à la fin du présent mandat des membres du conseil d'arrondissement

Il est proposé par Maja Vodanovic

appuyé par Younes Boukala

De désigner la mairesse suppléante ou le maire suppléant de l'arrondissement de Lachine pour la période du 1^{er} octobre 2021 jusqu'à la fin du présent mandat des membres du conseil d'arrondissement.

RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

51.01 1216739005

Période de questions des membres du conseil

70.01

Période de questions du public

CITOYEN(NE)	QUESTION(S)
Stéphanie Beaulne	Stationnement sur rue réservé aux résidents sur la 16 ^e Avenue, entre les rues Remembrance et Saint-Antoine
Danielle Carter	Voitures stationnées illégalement sur la 56 ^e Avenue, entre la rue René-Huguet et le bord l'eau empêchant les autobus de tourner
Luca Tecilla	Durée du feu de circulation au coin de la 25 ^e Avenue et de la rue Provost
Paul Bourque	Entretien des étangs du Village Saint-Louis Responsabilités des commerçants en lien avec les baux pour les locaux situés aux 1875 et 1895, rue Notre-Dame (Marché de Lachine)
Saliha Djouhra	Modification de la façade du bâtiment de l'usine MAAX dans le secteur Lachine-Est

70.02

Et la séance est levée à 19 h 43.

Maja Vodanovic
mairesse d'arrondissement

Mathieu Legault
secrétaire d'arrondissement

Ce procès-verbal a été ratifié à la séance du conseil d'arrondissement tenue le 4 octobre 2021.

Les résolutions passées et adoptées à cette séance sont approuvées par la mairesse de l'arrondissement.